



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
« CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE »
2, avenue de Marbotte
BP 87009
21070 DIJON CEDEX

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES COMBINES

Exercice clos au 31/12/2023

Aux membres de la CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes combinés adressés aux membres de la CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français et plus spécifiquement à la norme 4.20 « comptes combinés et comptes consolidés » du cadre d'organisation budgétaire, comptable et financière du réseau des CCI (« cadre OBCF »), ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Chambre ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Trésorier.

VI. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la Chambre.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes combinés et évaluent si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, ils collectent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Ils sont responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Dijon et Paris, le 24 juin 2024

Le co-Commissaire aux comptes
EXCO SOCODEC, représenté par
Loïc VALICHON

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the top and a long, sweeping tail that curves to the left.

Le co-Commissaire aux comptes
SQA EQUATION, représenté par
Xavier ROLLAND

A handwritten signature in black ink, featuring a prominent horizontal stroke with a small loop above it and a shorter horizontal stroke below it.



**CCI BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bourgogne Franche-Comté
2, Avenue Marbotte
21070 DIJON CEDEX

COMPTES COMBINÉS

Clos au 31 décembre 2023



SOMMAIRE

BILAN COMBINE	3
COMPTE DE RESULTAT COMBINE	5
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE COMBINE	6
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS COMBINES	7

Bilan Actif - Comptes combinés

ACTIF	Exercice 31/12/2023			Exercice 31/12/2022
<i>En euros</i>	Montants Bruts	Amortissements & Provisions	Montants nets	Montants nets
Actif immobilisé	275 048 938	140 895 560	134 153 378	126 782 863
Ecarts d'acquisition	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	3 189 541	3 073 353	116 188	69 970
Immobilisations corporelles	188 828 239	114 904 672	73 923 567	77 099 744
Immobilisations financières	39 946 458	857 099	39 089 359	27 819 935
Immobilisations mises en concession	43 052 786	22 060 436	20 992 350	21 761 772
Titres mis en équivalence	31 914	0	31 914	31 442
Stocks et en cours	802 815	589 397	213 418	287 285
Créances d'exploitation	11 476 315	1 218 184	10 258 131	13 670 295
Avances et acomptes versés	110 803	0	110 803	94 999
Créances clients	11 365 512	1 218 184	10 147 328	13 575 296
Autres créances et comptes de régularisation	9 462 670	0	9 462 670	11 722 021
Autres créances	7 439 422	0	7 439 422	9 896 144
Charges constatées d'avance	2 023 248	0	2 023 248	1 825 877
Impôts différés actif	0	0	0	0
Trésorerie	33 279 376	0	33 279 376	34 912 617
Valeurs mobilières de placement	3 272 517	0	3 272 517	2 460 035
Disponibilités	30 006 859	0	30 006 859	32 452 582
Ecarts de Conversion	0	0	0	0
TOTAL ACTIF	330 070 114	142 703 141	187 366 973	187 375 081

Bilan Passif - Comptes combinés

PASSIF		
<i>En euros</i>	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
Capitaux propres part du Groupe	121 277 974	121 322 064
Apports	60 664 541	60 664 541
Réserves consolidées	29 563 481	29 683 094
Résultat Net - Part du Groupe	1 566 745	-129 606
Réserve de conversion Capitaux Propres		
Subventions d'investissement	29 483 207	31 104 035
Autres fonds propres	7 541 160	6 822 904
Titres participatifs & Avances conditionnées		
Droits du concédant	7 541 160	6 822 904
Fonds sous forme de subventions		
Intérêts minoritaires	1 340 176	528 256
Réserves des minoritaires	1 398 084	481 582
Résultat des minoritaires	-57 908	46 674
Provisions	14 696 524	14 616 692
Provisions pour risques et charges*	14 696 524	14 616 692
Provisions pour écart d'acquisition négatif		
Dettes financières	12 409 818	13 669 176
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 569 107	12 549 883
Dettes en crédit bail	462 866	691 928
Emprunts et dettes financières diverses	377 845	368 181
Comptes courants d'associés		59 184
Dettes d'exploitation	20 340 719	20 067 642
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	310 239	261 880
Dettes fournisseurs	6 161 472	6 130 676
Dettes fiscales et sociales	9 169 887	9 317 592
Dettes sur immobilisations	731 475	1 492 273
Impôts différés		
Autres dettes	3 967 646	2 865 221
Produits constatés d'avance	9 760 601	10 348 345
TOTAL PASSIF	187 366 973	187 375 081

* dont provisions pour titres mis en équivalence

Compte de résultat - Comptes combinés

<i>En euros</i>	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022	Variation N / N-1
Ressource Fiscale Nette	19 637 341	19 514 081	123 260
Chiffre d'affaires	55 636 112	56 508 900	-872 788
Production stockée	-72 746	-121 230	48 484
Production immobilisée		5 537	-5 537
Taxe d'apprentissage et financements des OPCO	12 068 568	12 224 200	-155 632
Subventions et autres ressources d'origine publique	4 862 771	5 570 644	-707 873
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 469 074	2 961 317	-1 492 243
Autres produits	393 412	262 480	130 932
Produits d'exploitation	93 994 532	96 925 929	-2 931 397
Achats stockés	75 922	89 803	-13 881
Variations de stocks	1 120	-1 721	2 841
Autres achats et charges externes	34 208 411	31 253 825	2 954 586
Charges de personnel	51 411 438	51 703 639	-292 201
Impôts et taxes	2 787 495	4 123 954	-1 336 459
Dotations aux amortissements	5 630 827	5 933 893	-303 066
Dotations aux provisions	2 530 709	2 777 687	-246 978
Autres charges	573 471	870 267	-296 796
Charges d'exploitation	97 219 393	96 751 347	468 046
Résultat d'exploitation	-3 224 861	174 582	-3 399 443
Résultat financier	815 688	-23 187	838 875
Résultat courant des entités intégrées	-2 409 173	151 395	-2 560 568
Résultat exceptionnel	4 317 848	585 671	3 732 177
Impôts sur les bénéfices	400 327	494 527	-94 200
Impôts différés		325 458	-325 458
Résultat net des entités intégrées	1 508 348	-82 919	1 591 267
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition			0
Résultat des sociétés mises en équivalence	488	-13	501
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 508 836	-82 932	1 591 768
Intérêts minoritaires	-57 908	46 674	-104 582
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	1 566 744	-129 606	1 696 350

Tableau flux de trésorerie - Comptes combinés

En euros	2023	2022
	Total	Total
Résultat net des entités intégrées	1 508 837	-82 931
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :</i>		
Dotations aux amortissements et provisions (+)	7 847 520	10 166 624
Reprises aux amortissements et provisions (-)	-997 055	-2 950 238
Variation des impôts différés	0	325 478
Plus-values de cession, nettes d'impôt	-2 664 026	-125 400
- Plus ou moins values de cessions	-2 664 026	-125 400
- Impôts sur les plus ou moins values de cessions	0	0
Variation des droits du concédant	718 256	698 481
Subventions virées au résultat	-1 925 890	-1 624 171
Marge brute d'autofinancement des entités intégrées	4 487 642	6 407 843
Dividendes reçus des entités mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	6 132 327	-125 188
FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITÉ	10 619 969	6 282 655
Acquisition d'immobilisations (-)	-4 326 130	-8 930 428
Cession d'immobilisations nettes d'impôt (+)	4 117 517	190 792
Variation des immobilisations financières	-11 268 510	-13 717 927
Variations des dettes sur immobilisations	-760 798	1 338 301
Autres		
Incidence des variations de périmètre		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'investissement	-12 237 921	-21 119 262
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	-12 237 921	-21 119 262
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère (-)		
Dividendes versés aux minoritaires des entités intégrées (-)		
Augmentations de capital en numéraire (+)	945 750	-751 064
Variation de pourcentage d'intérêt - part des minoritaires	0	-12 523
Emissions d'emprunts (+)	412 493	1 105 000
Remboursements d'emprunts (-)	-1 612 665	-1 631 909
Autres variations	-67 022	
Subventions d'investissement (+)	306 155	2 604 776
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-15 289	1 314 280
Comptes de liaison		
VARIATION DE TRESORERIE	-1 633 241	-13 522 327
Trésorerie d'ouverture	34 912 617	48 434 944
Trésorerie de clôture	33 279 376	34 912 617
Incidence des variations de cours de devises		

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS COMBINES

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES ET REGLES DE COMBINAISON.....	11
NOTE 2 - INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE COMBINAISON	18
NOTE 3 - INFORMATIONS PERMETTANT LA COMPARABILITE DES COMPTES	20
NOTE 4 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21
NOTE 6 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES	23
NOTE 7 – STOCKS ET EN COURS	23
NOTE 8 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	24
NOTE 9 – AUTRES CREANCES	24
NOTE 10 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET TRESORERIE	24
NOTE 11 - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES COMBINES	25
NOTE 12 – PROVISIONS.....	26
NOTE 13 – DETTES FINANCIERES	27
NOTE 14 – DETTES FOURNISSEURS ET DETTES FISCALES ET SOCIALES	27
NOTE 15 – AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION	28
NOTE 16 – CHIFFRE D’AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS D’EXPLOITATION	29
NOTE 17 – RESULTAT FINANCIER	30
NOTE 18 – RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	30
NOTE 19 – IMPOTS SUR LES RESULTATS.....	31
NOTE 20 – EFFECTIFS	32
NOTE 21 – REMUNERATIONS DES ORGANES DE DIRECTION.....	32
NOTE 22 – HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	33
NOTE 23 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	34
NOTE 24 – ENGAGEMENTS HORS BILAN	34

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

La CCI METROPOLE DE BOURGOGNE et la CCI SAONE DOUBS ont été créées avec un effet comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2022. Au cours de l'année 2023, aucune modification du périmètre des CCI territoriales du ressort de la CCI BFC n'est intervenue.

FAITS MAJEURS CONCERNANT LA CCI BFC

La CCIR n'a pas réalisé ses objectifs notamment au niveau du service international de réduction à sa dépendance à la ressource fiscale. Le modèle économique étant difficile à trouver en raison du fort partenariat avec le Conseil Régional qui a refusé de financer une quote-part de la masse salariale des conseillers internationaux et des frais de structure. Nous souhaitons faire évoluer les conventions de partenariats en ce sens.

Un placement financier de 822 967 € a été réalisé en 2023, correspondant aux placements des remboursements anticipés des engagements sociaux de la CCIR et des CCI de BFC selon un échéancier propre à la CCIR BFC. Vous trouverez à ce titre le détail des immobilisations financières et des placements financiers spécifiques des engagements sociaux.

FAITS MAJEURS CONCERNANT LA CCI METROPOLE DE BOURGOGNE

Aucun fait majeur à signaler au cours de l'exercice 2023.

FAITS MAJEURS CONCERNANT L'EESC BSB

Aucun fait majeur à signaler au cours de l'exercice 2023.

FAITS MAJEURS CONCERNANT LES ENTITES BFC MULTI MODAL ET PAGNY MULTI MODAL

Création de PAGNY MULTI MODAL :

La Société a été constituée spécifiquement en mai 2023 par son associé unique (SAS BFC MULTI MODAL) afin de répondre à l'appel à candidature pour la nouvelle DSP du Port de Pagny. A ce titre, la Société PAGNY MULTI MODAL a été constituée avec un capital de 15 000 € et a bénéficié d'une avance en compte courant de 500 000 €.

Elle est titulaire d'une Délégation de Service Public de gestion du « Technoport de Pagny le Château », dans le cadre d'un contrat d'affermage (variété de concession de service public) consenti par le Syndicat Mixte du Technoport de Pagny (SMTP) depuis le 1er juin 2023.

Les immobilisations sous concession qui étaient gérées jusqu'au 31 mai 2023 par la Société BFC MULTI MODAL, associé de la Société et ancien exploitant du Port de Pagny, ont été juridiquement transférées à la Société à compter du 1er juin 2023. Cependant, les modalités pratique de transfert et de facturation sont à régler avec le concédant ce qui n'a pas encore pu avoir lieu à la date d'arrêté des comptes. En conséquence, les immobilisations sous concession ont été inscrites en immobilisations en cours (131 991 €) en contrepartie d'une dette diverse dans les comptes annuels clos le 31 décembre 2023. Ce point sera régularisé au cours de l'année 2024 en lien avec le concédant et l'ancien concessionnaire.

Evolution de la société BFC MULTI MODAL :

La Société était titulaire d'une délégation de service public de gestion du « Technoport de Pagny le Château », dans le cadre d'un contrat d'affermage (variété de concession de service public) consenti par le Syndicat Mixte du Technoport de Pagny (SMTP), jusqu'au 31 mai 2023.

Ce contrat a donc pris fin à cette date et l'ensemble des immobilisations sous concession a été remis au concédant à cette date.

Parallèlement à la réponse à la Délégation de Service Public, la société BFC MULTI MODAL a procédé à une ouverture de son capital social afin de faire entrer de nouveaux actionnaires qui sont des acteurs dans l'utilisation des installations du Port de Pagny. Une augmentation de capital social a été proposée par l'émission de 53 400 actions d'un montant de 10 euros soit 530 400 euros à laquelle était attachée une prime d'émission de 411 750 euros. Cette augmentation de capital a été approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires du 12 décembre 2023.

FAITS MAJEURS CONCERNANT LA CCI 39

Aucun fait majeur à signaler au cours de l'exercice 2023.

FAITS MAJEURS CONCERNANT LA CCI SAONE DOUBS

Aucun fait majeur à signaler au cours de l'exercice 2023.

FAITS MAJEURS CONCERNANT LA CCI 89

La CCI a réglé par anticipation le solde de la provision (170 K€) concernant la provision d'indemnités de fin de carrière et d'allocation ancienneté des agents CCI Bourgogne Franche-Comté.

FAITS MAJEURS CONCERNANT LA CCI 90

Aucun fait majeur à signaler au cours de l'exercice 2023.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES ET REGLES DE COMBINAISON

Les comptes individuels de toutes les entités constituant le Groupe couvrent une période de 12 mois du 1er janvier au 31 décembre 2023 à l'exception de l'EGC Centre Est qui a clôturé ses derniers comptes annuels le 31 août 2023 et intégré dans les comptes combinés pour une période de 12 mois du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023.

1.1 - REFERENTIEL ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

En application de l'article L712-6 du code de commerce, les chambres de commerce et d'industrie de région, auxquelles sont rattachées des chambres de commerce et d'industrie territoriales, établissent et publient chaque année des comptes combinés dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

En application de l'article 13 de la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985 relative aux comptes consolidés modifié par l'article 136-I de la loi n° 2003-706 du 1er août 2003 de sécurité financière, les établissements publics de l'État (et notamment les établissements consulaires) sont tenus d'établir et de publier des comptes combinés / consolidés dès lors qu'ils contrôlent une ou plusieurs personnes morales ou exercent sur elles une influence notable dans les conditions prévues aux articles L233-16 et suivants du code de commerce.

Les règles à appliquer pour la consolidation et la combinaison des comptes des groupes consulaires sont les règles de droit commun, telles qu'elles résultent des dispositions législatives et réglementaires régissant l'établissement et la publication des comptes consolidés et des comptes combinés (et notamment les articles L233-1 à L233-28 du code de commerce). Les CCI se conforment au règlement ANC n° 2020-01 du 9 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés et combinés, sous réserve des dispositions spécifiques (notamment les articles R712-7-5° et R712-19 du code de commerce) et des précisions rendues nécessaires du fait de leur statut d'établissement public de l'Etat ou du fait de la nature de leur activité et de leur organisation en réseau.

Les comptes combinés du réseau CCI France doivent également être préparés en conformité avec la norme 4.20 « Comptes combinés et comptes consolidés » adoptée par l'Assemblée générale de CCI France le 30 mars 2021.

Les comptes des entités combinées, établis selon les règles comptables applicables aux comptes individuels, sont retraités pour être mis en harmonie avec les principes comptables du Groupe tels qu'ils sont décrits aux paragraphes ci-dessous. Les transactions et comptes réciproques significatifs entre les sociétés consolidées sont éliminés.

Les états financiers combinés ainsi que les notes aux états financiers sont présentés en milliers d'euros.

1.2 - MODALITES DE COMBINAISON

1.2.1 Méthodes de combinaison

Modalités de combinaison des CCI territoriales

Les CCI intégrant la région Bourgogne-Franche-Comté ont été prises dans le périmètre de la combinaison. La région Bourgogne-Franche-Comté regroupent les départements de l'Yonne, de la Côte d'Or, de la Nièvre, de la Saône et Loire, du Jura, de la Haute-Saône, du territoire de Belfort et du Doubs.

Participations dans les filiales sous contrôle exclusif

Les entreprises dans lesquelles le Groupe possède, directement ou indirectement, un intérêt de plus de la moitié des droits de vote ou dans lesquelles le Groupe a le pouvoir d'exercer un contrôle exclusif sur les activités, sont combinées selon la méthode de l'intégration globale à compter de la date du transfert effectif du contrôle au Groupe et ne sont plus combinées à compter de la date à laquelle ce contrôle cesse.

Participations dans les filiales sous contrôle conjoint

Les entreprises dans lesquelles le Groupe possède, directement ou indirectement, moins de 50 % mais dans lesquelles il est associé à la prise de décision au sein d'un actionariat limité sont combinées par la méthode de l'intégration proportionnelle.

Participations dans les filiales sous influence notable

Les entreprises dans lesquelles le Groupe possède le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle sans en détenir le contrôle, sont combinées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entité est présumée lorsque l'entreprise consolidante dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entité.

1.2.2 Conversion des éléments en devises

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et pertes résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au compte de résultat. La conversion des comptes d'une entreprise étrangère de sa monnaie de fonctionnement à la monnaie de l'entreprise consolidante est faite selon la méthode du cours de clôture.

1.2.3 Date de clôture

Toutes les entités combinées ont clôturé leurs comptes au 31 décembre 2023 à l'exception de l'une d'entre elles.

En effet, l'entité EGC CENTRE EST clôture ses comptes annuels le 31 août. En conséquence, les derniers comptes annuels au 31 août 2023 ont été combinés en l'absence de situation intermédiaire au 31 décembre 2023. L'impact reste cependant non matériel au regard de la contribution de cette entité dans le périmètre de combinaison.

1.3 - METHODE ET REGLES D'EVALUATION

1.3 1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de concessions, brevets et licences amortis linéairement sur une durée d'utilisation de 1 à 5 ans. Les autres immobilisations incorporelles se composent principalement de droits de type bail à construction, qui ne font pas l'objet d'un amortissement.

1.3 2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan combiné pour leur coût historique d'acquisition.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Les actifs corporels immobilisés font l'objet d'une dépréciation complémentaire dans le cas où la valeur nette comptable devient supérieure à la valeur vénale probable

Catégories d'immobilisations	Durée
Construction – structure et gros œuvre	De 20 à 60 ans
Construction – aménagement extérieurs et installations	De 5 à 50 ans
Construction – Couverture, charpente et toiture	De 10 à 50 ans
Installations générales et techniques	De 5 à 30 ans
Agencements et aménagements intérieurs	De 5 à 30 ans
Matériels de bureau et outillages	De 5 à 10 ans
Mobilier	De 5 à 10 ans
Matériel informatique	De 2 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 7 ans

Les biens financés en location financement selon un contrat présentant les caractéristiques d'une acquisition sont comptabilisés à l'actif pour leur coût de revient et amortis selon la méthode décrite ci-dessus. La dette correspondante est inscrite au

passif. Les biens financés en crédit-bail ne présentant pas de caractère significatif n'ont pas été retraités.

1.3.3 Titres de participations non combinés et autres immobilisations financières

Les titres de participation non combinés sont inscrits au bilan pour leur valeur brute, soit au coût d'acquisition, soit à leur valeur d'apport, majorée des frais accessoires. Ces titres correspondent à des sociétés exclues du périmètre de combinaison car la participation du Groupe est inférieure à 20 % ou parce qu'il y a absence de contrôle ou d'influence notable exercée sur elles par le Groupe.

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont évalués à leur valeur nominale. Ces éléments sont, le cas échéant, dépréciés pour les ramener à leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

1.3.4 Stocks et en-cours

Matières premières, marchandises et produits consommables

Ces stocks sont évalués selon la méthode du coût historique et comprennent essentiellement des terrains et des terrains à bâtir.

Dépréciation des stocks

Une provision pour dépréciation des stocks est comptabilisée à chaque fois qu'une perte de valeur est identifiée.

1.3.5 Créances

Les créances sont enregistrées pour leur montant nominal, taxes comprises.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire, appréciée en fonction de la situation juridique et financière de chaque débiteur, est inférieure à la valeur nominale.

1.3.6 Impôts sur les bénéfices et imposition différée

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant au bilan combiné et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux reportables, selon la méthode du report variable. Le taux d'impôt utilisé est le taux d'impôt applicable lors du reversement des différences temporaires, tel qu'il résulte des lois et règlements en vigueur à la date de clôture de l'exercice, soit 25 %.

Les actifs nets d'impôts différés ne sont pas constatés lorsque leur réalisation future présente un caractère aléatoire.

Au sein de la combinaison, seules les entités AUI, BFC MULTIMODAL, PAGNY MULTIMODAL et SIFCO sont fiscalisées compte tenu de leurs activités.

1.3.7 Provisions

Des provisions sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit des tiers, sans contrepartie au moins équivalente pour la société.

Engagements retraites

En matière de retraites l'ensemble combiné a retenu la méthode préférentielle consistant en la comptabilisation de l'ensemble des engagements à la clôture.

Les engagements sont estimés sur l'intégralité de la carrière d'un agent en utilisant une méthode actuarielle qui intègre des coefficients de probabilité de départ, de rotation du personnel et de mortalité mais aussi des variables financières telles que la revalorisation salariale et le taux d'actualisation.

Le calcul a été confié à un cabinet d'actuaire afin de permettre une harmonisation au niveau régional. Les personnels relevant du statut des CCI sont salariés de la CCI REGIONALE BOURGOGNE – FRANCHE-COMTE (CCIR BFC) depuis le 1er janvier 2017 et mis à disposition des CCI conformément à la loi du 23 juillet 2010.

Les provisions pour allocations d'ancienneté (AA), indemnités de fin de carrière et pour auto-assurance chômage s'élèvent au 31 décembre 2023 à 7 364 K€. Ces dernières concernent les salariés mis à disposition par la CCIR BFC aux 6 CCI territoriales ainsi que les salariés des CCI.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des indemnités de départ en retraite au 31 décembre 2023 :

1) Personnel de la CCI BFC :

- Taux de revalorisation des salaires de 3.5 % (idem 2022) ;
- Taux d'actualisation de 3.20 % (3.50 % en 2022) ;
- Table de mortalité : INSEE F 2016-2018 ;
- Age de départ à la retraite : entre 64 et 65 ans.

2) Personnel de l'EESC BSB :

- Taux d'actualisation : 3.20 % (3.65 % en 2022) ;
- Taux de revalorisation des salaires : 1.5 % (3 % en 2022) ;
- Taux de charges sociales : 42 % à 50 % (idem en 2022) ;
- Table de mortalité : INSEE 2022 (INSEE 2022 en 2022) ;
- Age de départ à la retraite : entre 64 et 65 ans (entre 62 et 65 ans en 2022).

3) Personnel de la CCI METROPOLE DE BOURGOGNE :

- Taux de revalorisation des salaires de 2 % (comme en 2022) ;
- Taux d'actualisation de 3.20 % (contre 3.50 % en 2022) ;
- Age de départ en retraite repoussé à 64 ans au lieu de 62 ans dans le calcul 2022.

4) Personnel de SIFCO :

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 51 K€.

- Taux d'actualisation : 3.20 % (3.75 % en 2022) ;
- Taux de revalorisation des salaires : 1.5 % (idem en 2022) ;
- Taux de charges sociales : 52.86 % pour les cadres et 34.41 % pour les non-cadres (54 % en 2022) ;
- Table de mortalité : INSEE 2022 (INSEE 2021 en 2022) ;
- Age de départ à la retraite : entre 60 et 64 ans (entre 60 et 67 ans en 2022).

1.3.8 Reconnaissance des revenus

Un produit est comptabilisé dans le résultat de l'exercice s'il est :

- Réalisé, c'est-à-dire qu'il est certain dans son principe et son montant,
- Et acquis à l'exercice.

Les produits probables, à l'inverse charges probables, ne peuvent pas être comptabilisés. Les produits figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et des déductions faites des ventes intragroupes.

Concernant l'entité EESC, les droits de scolarité représentent une part prépondérante de la production vendue de services. Ces prestations sont qualifiées comme étant discontinues à échéance successives dans la mesure où :

- Elles sont fractionnées dans le temps du fait des différentes années académiques ;
- Il existe plusieurs étapes dissociées matérialisées par les semestres pédagogiques donnant lieu à validation d'acquis.

Les droits de scolarité sont reconnus comptablement selon le rythme pédagogique, à savoir semestriel.

1.3.9 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au niveau des autres fonds propres de l'ensemble combiné et sont reprises au rythme des amortissements des immobilisations acquises grâce à ces dernières.

1.3.10 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel enregistre l'ensemble des éléments qui, du fait de leur nature ou de leur montant, ne peuvent pas être rattachés aux activités récurrentes de l'entreprise.

1.3.11 Opérations intra-groupe

Les opérations réalisées entre les sociétés intégrées globalement ont été éliminées à chaque fois qu'elles étaient significatives.

Outre les distributions de dividendes, elles comprennent pour l'essentiel des ventes de marchandises, des prestations de services ou des avances de trésorerie.

1.3.12 Trésorerie

Pour l'établissement du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie est composée des caisses, des dépôts à vue dans les banques, des placements à court terme très liquides (valeurs mobilières de placement), nets des découverts bancaires.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dans le bilan, les découverts bancaires sont inclus dans les dettes financières.

NOTE 2 - INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE COMBINAISON

Les comptes combinés de l'ensemble regroupent (i) les comptes de la CCIR tête de combinaison, (ii) les comptes des CCI territoriales de la Région, (iii) les comptes des entités liées dans lesquelles l'entité de tête et les CCI territoriales exercent directement un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable.

Sociétés intégrées dans le périmètre de combinaison

Nom de l'entité combinée / consolidée	Date d'exercice	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	Description des liens de combinaison*
CCIR Bourgogne-Franche-Comté	31/12/2023	Mère	Mère	Mère	Agrégation des comptes du réseau CCI
CCI Jura	31/12/2023	100,00%	0,00%	AC	Agrégation des comptes du réseau CCI
CCI Métropole de Bourgogne	31/12/2023	100,00%	0,00%	AC	Agrégation des comptes du réseau CCI
CCI Nièvre	31/12/2023	100,00%	0,00%	AC	Agrégation des comptes du réseau CCI
CCI Saône Doubs	31/12/2023	100,00%	0,00%	AC	Agrégation des comptes du réseau CCI
CCI Territoire de Belfort	31/12/2023	100,00%	0,00%	AC	Agrégation des comptes du réseau CCI
CCI Yonne	31/12/2023	100,00%	0,00%	AC	Agrégation des comptes du réseau CCI
BFC MULTIMODAL	31/12/2023	59,52%	59,52%	IG	
EESC Burgundy School of Business	31/12/2023	97,60%	97,60%	IG	
PAGNY MULTIMODAL	31/12/2023	59,52%	59,52%	IG	
SCI CCI Formation	31/12/2023	100,00%	100,00%	IG	
SIFCO	31/12/2023	100,00%	100,00%	IG	
E.G.C Centre Est	31/08/2023	50,00%	50,00%	IP	
SAS Aire Urbaine Invest	31/12/2023	23,83%	23,83%	MEE	

La SCI CCI Formation, l'EESC BSB, BFC MULTIMODAL, PAGNY MULTIMODAL ainsi que SIFCO ont été combinées selon la méthode de l'intégration globale compte tenu du contrôle exclusif exercé par les différentes entités entrant dans le périmètre de combinaison.

L'entité E.G.C. Centre Est a été combinée selon la méthode de l'intégration proportionnelle étant donné que la CCI METROPOLE DE BOURGOGNE possède une participation de 50% mais est associée dans la prise de décision à la CCI 01.

Enfin, la SAS Aire Urbaine Invest est combinée selon la méthode de la mise en équivalence du fait de la détention d'une fraction supérieure à 20% par la CCI SAONE-DOUBS et la CCI 90.

Sociétés exclues du périmètre de combinaison

La société SEMCIB COOP INDUSTRIELLE et la SEM PATRIMONIALE SUD BOURGOGNE détenues respectivement à 8.62% et 14.73 % par la CCI METROPOLE DE BOURGOGNE, sont exclues du périmètre du fait d'une détention inférieure à 20 %. Le contrôle n'étant pas établi.

La SCI CAMPUS DE LYON détenue à 15.53% par l'EESC BSB et SCI CCI FORMATION, est exclue du périmètre du fait d'une détention inférieure à 20 %. Le contrôle n'étant pas établi.

Concernant les associations ESTA, ASSOCIATION CFA MERCUREY et ESADD, aucun lien de combinaison entre elles et au moins l'une des entités combinées n'a pu être établi selon la définition donnée par l'article 311-2 du règlement ANC 2020-01. Par conséquent, elles n'ont pas été retenues dans le périmètre de combinaison.

NOTE 3 - INFORMATIONS PERMETTANT LA COMPARABILITE DES COMPTES

3.1 - INFORMATIONS RELATIVES AUX VARIATIONS DE PERIMETRE

Entrées dans le périmètre de combinaison :

La SASU PAGNY MULTIMODAL est entrée dans le périmètre de combinaison au 31/12/2023. Elle est détenue à 100 % par BFC MULTIMODAL et est donc contrôlée indirectement à 59.52 % par la CCI METROPOLE DE BOURGOGNE et la CCI JURA. Par conséquent elle est combinée selon la méthode de l'intégration globale.

Restructurations internes

Aucune restructuration interne n'a eu lieu au cours de l'exercice 2023.

Variation des pourcentages de détention

À la suite d'augmentations de capital, il y a eu des variations de taux de détention au cours de l'exercice 2023 :

- EESC BSB : taux de détention de 97.60 % en 2023 contre 98.36 % en 2022
- BFC MULTIMODAL : taux de détention de 59.52 % en 2023 contre 88.52 % en 2022.

Sorties du périmètre

Aucune sortie du périmètre n'a eu lieu au cours de l'exercice 2023.

3.2 - INFORMATION RELATIVE AUX CHANGEMENTS COMPTABLES

Les comptes combinés 2023 ont été préparés en application du règlement ANC 2020-01. Il s'agit de la troisième application de ce règlement et cela n'a pas entraîné de modification particulière dans la présentation des comptes combinés de la CCI Régionale Bourgogne Franche-Comté.

NOTE 4 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les mouvements au cours de la période se présentent comme suit :

Immobilisations incorporelles						
Valeurs brutes en euros	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	0					0
Frais d'établissement	48 641					48 641
Frais de recherche et développement	0					0
Concessions, brevets et droits similaires	2 039 971	70 247	(52 983)		10 656	2 067 891
Fonds commercial	1 000					1 000
Autres immobilisations incorporelles	1 059 008					1 059 008
Immobilisations incorporelles en cours	10 656	13 001			(10 656)	13 001
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	0					0
Immobilisations Incorporelles brutes	3 159 276	83 248	(52 983)	0	0	3 189 541
Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	0					0
Frais d'établissement	(48 641)					(48 641)
Frais de recherche et développement	0					0
Concessions, brevets et droits similaires	(1 985 513)	(34 674)	52 499			(1 967 688)
Fonds commercial	0					0
Autres immobilisations incorporelles	(1 055 152)	(1 872)				(1 057 024)
Immobilisations incorporelles en cours	0					0
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	0					0
Amortissements et provisions	(3 089 306)	(36 546)	52 499	0	0	(3 073 353)
Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0	0	0
Frais de recherche et développement	0	0	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires	54 458	35 573	(484)	0	10 656	100 203
Fonds commercial	1 000	0	0	0	0	1 000
Autres immobilisations incorporelles	3 856	(1 872)	0	0	0	1 984
Immobilisations incorporelles en cours	10 656	13 001	0	0	(10 656)	13 001
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	0	0	0	0	0	0
Valeurs nettes	69 970	46 702	(484)	0	0	116 188

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations des différentes catégories d'immobilisations corporelles se présentent comme suit :

Immobilisations corporelles						
Valeurs brutes en euros	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains	11 773 829	807	(414 392)		367 345	11 727 589
Constructions	149 139 099	219 472	(4 643 311)		2 506 540	147 221 800
Installations techniques, matériel, outillage	5 709 978	298 459	(941 971)			5 066 466
Immobilisations corporelles en crédit bail et contrats assimilés	1 856 450					1 856 450
Autres immobilisations corporelles	62 995 269	1 299 367	(545 224)		24 760	63 774 172
Immobilisations en cours	3 048 414	2 411 427	(340 000)		(2 898 644)	2 221 197
Avances et acomptes	0	13 350				13 350
Valeurs brutes	234 523 039	4 242 882	(6 884 898)	0	1	231 881 024
Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains	(687 580)	(55 883)	16 644	0	0	(726 819)
Constructions	(93 474 671)	(4 252 909)	4 655 149	0	0	(93 072 431)
Installations techniques, matériel, outillage	(3 982 798)	(330 425)	564 348	0	0	(3 748 875)
Immobilisations corporelles en crédit bail et contrats assimilés	(757 673)	(182 562)	0	0	0	(940 235)
Autres immobilisations corporelles	(36 758 802)	(2 171 566)	453 620	0	0	(38 476 748)
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0
Amortissements et provisions	(135 661 524)	(6 993 345)	5 689 761	0	0	(136 965 108)
Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains	11 086 249	(55 076)	(397 748)	0	367 345	11 000 770
Constructions	55 664 428	(4 033 437)	11 838	0	2 506 540	54 149 369
Installations techniques, matériel, outillage	1 727 180	(31 966)	(377 623)	0	0	1 317 591
Immobilisations corporelles en crédit bail et contrats assimilés	1 098 777	(182 562)	0	0	0	916 215
Autres immobilisations corporelles	26 236 467	(872 199)	(91 604)	0	24 760	25 297 424
Immobilisations en cours	3 048 414	2 411 427	(340 000)	0	(2 898 644)	2 221 197
Avances et acomptes	0	13 350	0	0	0	13 350
Valeurs nettes	98 861 515	(2 750 463)	(1 195 137)	0	1	94 915 916

NOTE 6 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont composées des éléments suivants :

Immobilisations financières						
Valeurs brutes en euros	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	3 216 898	1 266 200	(20 000)	0	0	4 463 098
Actifs nets en cours de cession	0	0	0	0	0	0
Participations par mises en équivalence	31 442	0	0	0	472	31 914
Autres titres immobilisés	12 348 238	2 322 985	(14)	0	0	14 671 209
Prêts	1 083 779	1 645 004	(73 462)	0	0	2 655 321
Autres immobilisations financières	11 044 537	8 003 271	(1 885 845)	0	0	17 161 963
Créances rattachées à des participations	945 929	60 408	(11 470)	0	0	994 867
Valeurs brutes	28 670 823	13 297 868	(1 990 791)	0	472	39 978 372

Provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	(438 447)	(301 438)	281 605	0	0	(458 280)
Actifs nets en cours de cession	0	0	0	0	0	0
Participations par mises en équivalence	0	0	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	(289 144)	(1 185 308)	1 167 488	0	0	(306 964)
Prêts	(91 855)	0	0	0	0	(91 855)
Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0	0
Provisions	(819 446)	(1 486 746)	1 449 093	0	0	(857 099)

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	2 778 451	964 762	261 605	0	0	4 004 818
Actifs nets en cours de cession	0	0	0	0	0	0
Participations par mises en équivalence	31 442	0	0	0	472	31 914
Autres titres immobilisés	12 059 094	1 137 677	1 167 474	0	0	14 364 245
Prêts	991 924	1 645 004	(73 462)	0	0	2 563 466
Autres immobilisations financières	11 044 537	8 003 271	(1 885 845)	0	0	17 161 963
Créances rattachées à des participations	945 929	60 408	(11 470)	0	0	994 867
Valeurs nettes	27 851 377	11 811 122	(541 698)	0	472	39 121 273

Les titres de participations correspondent principalement à des participations minoritaires, dont notamment la société SEMCIB COOP INDUSTRIELLE.

L'EESC BSB et la SCI CCI FORMATION ont pris une participation non combinée de 1 M€ dans le capital social de la SCI CAMPUS LYON au cours de l'exercice 2023.

NOTE 7 – STOCKS ET EN COURS

Les stocks représentent 213 K€ à l'actif du bilan combiné et se composent principalement de terrains et terrains à construire détenus par la CCI METROPOLE DE BOURGOGNE (123 K€).

NOTE 8 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients se montent à 10 147 K€ au bilan combiné et se composent de créances dues notamment à CCI METROPOLE DE BOURGOGNE pour 3 861 K€, à EESC BSB pour 2 738 K€ (droits de scolarité), à CCI 89 pour 1 031 K€ et à CCI BFC pour 779 K€.

Les créances clients ont toutes une échéance inférieure à un an.

NOTE 9 – AUTRES CREANCES

Les autres créances représentent 7 439 K€ au bilan combiné. Elles se composent notamment de 3 394 K€ de subventions à recevoir par la CCIR BFC, 1 268 K€ par la CCI METROPOLE DE BOURGOGNE, et de 251 K€ par l'EESC BSB. Leurs échéances sont à moins d'un an.

NOTE 10 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET TRESORERIE

Trésorerie ou équivalents de trésorerie En euros	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs mobilières de placement	3 272 517	2 460 035
Disponibilités	30 006 859	32 452 582
Concours bancaires courants	-	-
Total trésorerie	33 279 376	34 912 617

NOTE 11 - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES COMBINES

Tableau variation des fonds propres - Comptes combinés						
Etat de variation des capitaux propres (En euros)	Part du Groupe					Intérêts minoritaires
	Apports	Réserves consolidées*	Subventions d'investissement	Résultat net	Capitaux propres	
Capitaux propres au 31 décembre 2021	41 884 700	43 239 815	30 231 502	5 974 147	121 330 164	386 093
Affectation du résultat N-1		5 974 147		-5 974 147	0	
Subventions d'investissement			872 533		872 533	108 012
Variations des apports	18 779 841	-19 530 868			-751 027	-12 523
Variations de périmètre					0	
Dividendes versés					0	
Dividendes reçus					0	
Autres					0	
Impôt différé					0	
Résultat N				-129 606	-129 606	46 674
Capitaux propres au 31 décembre 2022	60 664 541	29 683 094	31 104 035	-129 606	121 322 064	528 256
Affectation du résultat N-1		-129 606		129 606	0	
Subventions d'investissement			-1 561 500		-1 561 500	-109 160
Variations des apports					0	
Variations de périmètre		9 993			9 993	986 684
Dividendes versés					0	
Dividendes reçus					0	
Autres					0	
Impôt différé					0	
Résultat N				1 566 745	1 566 745	-57 908
Autres			-59 328		-59 328	-7 696
Capitaux propres au 31 décembre 2023	60 664 541	29 563 481	29 483 207	1 566 745	121 277 974	1 340 176

NOTE 12 – PROVISIONS

Au 31 décembre 2023, ces provisions concernent les opérations suivantes :

En euros	31/12/2022	Dotation	Reprise	Reclassements	31/12/2023
Provisions pour risques	672 666	428 533	(758 555)		342 644
Provisions pour charges	13 944 026	648 355	(238 500)		14 353 881
Passifs d'impôts différés	0				0
Total	14 616 691	1 076 888	(997 055)	0	14 696 524
<i>dont dotations et reprises</i>		822 613	(628 771)		
<i>d'exploitation</i>					
<i>financières</i>		254 275	(368 284)		
<i>exceptionnelles</i>					

Les provisions pour risques se composent notamment de provisions pour litiges en cours dans les entités suivantes :

- CCIR pour 105 K€ concernant une provision pour litige ;
- EESC BSB pour 144 K€ relatives aux affaires en cours ;
- CCI 90 pour 176 K€.

Les provisions pour charges se composent notamment des provisions pour travaux de remises en état et grands entretiens des concessions à hauteur de 5 013 K€ pour CCI METROPOLE DE BOURGOGNE) et 643 K€ pour CCI 58.

Nous relevons également les provisions pour pensions de retraite de 4 402 K€ chez CCI BFC et de 1 365 K€ chez EESC BSB.

Enfin, nous notons des provisions pour prime d'ancienneté à hauteur de 1 282 K€ (CCI BFC).

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des engagements en matière de retraite sont exposés en note 1.3.7. « *Provisions* ».

NOTE 13 – DETTES FINANCIERES

Variation des dettes financières

Les mouvements concernant les dettes financières se présentent comme ci-dessous :

En euros	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Entrée de périmètre	31/12/2023
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 549 883	334 000	(1 314 776)		11 569 107
Dettes en crédit-bail	691 928		(229 062)		462 866
Emprunts et dettes financières divers	368 181	78 493	(68 829)		377 845
Découverts bancaires	0				0
Comptes courants d'associés	59 184		(59 184)		0
Total	13 669 176	412 493	(1 671 851)	0	12 409 818

Echéancier des dettes financières

Les dates d'échéance des dettes financières sont les suivantes :

En euros	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 569 107	1 313 675	4 885 638	5 369 794
Dettes en crédit-bail	462 866	228 499	234 367	
Emprunts et dettes financières divers	377 845	377 845		
Découverts bancaires	0	0		
Comptes courants d'associés	0	0		
Total	12 409 818	1 920 019	5 120 005	5 369 794

NOTE 14 – DETTES FOURNISSEURS ET DETTES FISCALES ET SOCIALES

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 6 161 K€ au 31 décembre 2023 et leur échéance est à moins d'un an.

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent 9 170 K€ au 31 décembre 2023 et leur échéance est à moins d'un an.

NOTE 15 – AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION

Les autres dettes se montent à 5 009 K€ au bilan combiné. Elles se composent principalement :

- Des dettes concernant un fonds de revitalisation des territoires à hauteur de 370 K€ (CCI 58) ;
- Des dettes concernant les fournisseurs d'immobilisation pour 731 K€.

Les produits constatés d'avance se montent à 9 761 K€ et concernent principalement l'EESC BSB à hauteur de 3 823 K€ et la CCI BFC pour 4 256 K€.

Concernant l'EESC BSB, ils correspondent aux régularisations des enregistrements comptables réalisés lors de la perception des droits de la part des étudiants, dont certains payent d'avance l'intégralité des droits de l'année scolaire.

Les produits constatés d'avance enregistrés par la CCI BFC sont composés en majorité par des subventions comptabilisées d'avance à hauteur de 2 946 K€.

Toutes les dettes incluses dans les autres dettes et comptes de régularisation ont une échéance inférieure à un an.

NOTE 16 – CHIFFRE D’AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS D’EXPLOITATION

La ventilation du chiffre d’affaires par activités est la suivante :

CHIFFRES D’AFFAIRES NETS (En euros)	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises	375 304	396 009
Ventes de biens	270 968	552 418
Production vendue de services	49 648 880	50 587 046
<i>dont frais de scolarité EESC BSB</i>	<i>28 370 596</i>	<i>30 175 686</i>
<i>dont prestations CCI</i>	<i>16 152 474</i>	<i>15 728 681</i>
<i>dont divers</i>	<i>5 125 810</i>	<i>4 682 679</i>
Autres revenus	5 340 960	4 973 427
Total	55 636 112	56 508 900

PRODUITS D’EXPLOITATION	31/12/2023	31/12/2022
Ressources fiscales	19 637 341	19 514 081
Subventions d’exploitation	16 931 339	17 794 844
dont CCI 39	63 465	109 413
dont CCI 58	982 388	1 015 943
dont CCI 89	522 483	609 996
dont CCI 90	163 729	114 045
dont CCIR BFC	3 177 890	2 800 239
dont EESC BSB	806 326	894 478
dont EGC	4 749	17 556
dont BOURG	10 377 817	10 186 416
dont PAGNY	35 000	0
dont SAONE DOUBS	797 492	2 046 758
Total	36 568 680	37 308 925

PRODUITS D’EXPLOITATION	31/12/2023	31/12/2022
Production stockée	-72 746	-121 230
Production immobilisée	0	5 537
Reprises sur provisions, amortissements, transfert	1 469 074	2 961 317
Autres produits	393 412	262 480
Total	1 789 740	3 108 104

NOTE 17 – RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier net s'analyse comme suit :

En euros	31/12/2023	31/12/2022
Produit financier de participation	433 728	127 061
Intérêts, produits assimilés	683 353	122 430
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 890	51 265
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	9 858	7 456
Différence positive de change	1 130	350
Total produits financiers	1 130 959	308 562

Dotation financière aux amort et prov.	-40 543	-61 262
Intérêts et charges assimilés	-274 733	-270 445
Ecart de conversion		
Autres charges financières		
Différences négatives de change	5	-42
Total charges financières	-315 271	-331 749

Résultat financier	815 688	-23 187
---------------------------	----------------	----------------

NOTE 18 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

En euros	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 136 770	190 792
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	241 106	527 716
Reprises sur provisions et transferts de charges	475 773	727 010
Autres produits exceptionnels		
QP subv. Virées au résultat	1 925 890	1 624 171
Total produits exceptionnels	6 779 539	3 069 689

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-683 636	-82 196
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	-1 473 491	-89 892
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-304 275	-1 988 642
Autres charges exceptionnelles	-289	-323 288
Total charges exceptionnelles	-2 461 691	-2 484 018

Total	4 317 848	585 671
--------------	------------------	----------------

Au 31 décembre 2023, le résultat exceptionnel est notamment marqué par des produits de cession d'immobilisations pour 4 137 K€ et des quotes-parts de subvention virées au compte de résultat pour 1 926 K€.

- **Le résultat exceptionnel de la CCI 89**

Le résultat exceptionnel se traduit par un bénéfice de 3 305 K€ au 31 décembre 2023. Il est principalement constitué des éléments suivants :

En charges exceptionnelles :

- La VNC des immobilisations cédées durant l'exercice (1 060 K€) ;

En produits exceptionnels :

- La quote-part de subventions d'investissement de l'exercice 2022 (495 K€) ;
- Le produit de cession d'élément d'actifs à hauteur de 3 850 K€.

- **Le résultat exceptionnel de la CCI METROPOLE DE BOURGOGNE**

Le résultat exceptionnel se traduit par un bénéfice de 137 K€ au 31 décembre 2023. Il est principalement constitué des éléments suivants :

En charges exceptionnelles :

- Des autres charges sur opération de gestion (457 K€) comprenant des provisions de fin de concessions et travaux ;
- Des dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels (254 K€) ;

En produits exceptionnels :

- La quote-part de subventions d'investissement de l'exercice 2023 (425 K€) ;
- La reprise sur provisions pour risques et charges exceptionnels (355 K€).

- **Les résultats exceptionnels de la CCI 58, CCI SAONE DOUBS, EESC BSB et BFC MULTIMODAL**

Ils sont essentiellement composés des quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat pour 192 K€ pour la CCI 58, 199 K€ pour la CCI SAONE DOUBS, 289 K€ pour EESC BSB et 254 K€ BFC MULTIMODAL.

NOTE 19 – IMPOTS SUR LES RESULTATS

La ventilation des impôts inscrits au compte de résultat est la suivante :

En euros	31/12/2023	31/12/2022
Impôt dû sur les bénéfices	-400 327	-494 527
Impôt différé		
Total	-400 327	-494 527

La charge d'impôts courants est égale au montant d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice considéré, en application des règles et des taux en vigueur.

La charge d'impôts différés est déterminée conformément à la méthode décrite en Note 1 - § 1.3.6 et correspond aux reprises d'impôts différés sur les déficits reportables activés.

NOTE 20 – EFFECTIFS

Les effectifs du Groupe au 31 décembre 2023 se présentent comme suivant :

Nom de l'entité combinée / consolidée	Effectifs (ETP)
CCIR Bourgogne-Franche-Comté	58,9
CCI Jura	23,3
CCI Métropole de Bourgogne	240,1
CCI Nièvre	30,1
CCI Saône Doubs	74,6
CCI Territoire de Belfort	17,5
CCI Yonne	45,7
BFC MULTIMODAL	0
EESC Burgundy School of Business	237
PAGNY MULTIMODAL	0
SCI CCI Formation	0
SIFCO	13
E.G.C Centre Est	10
SAS Aire Urbaine Invest	0

NOTE 21 – REMUNERATIONS DES ORGANES DE DIRECTION

Cette information n'est pas communiquée. En effet, compte tenu de la taille du Groupe, la communication de cette information reviendrait à fournir des informations individuelles.

NOTE 22 – HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes dans le cadre de leur mission de contrôle des comptes annuels 2023 :

En euros	EXCO	ECA	GT	MAZARS	Autres
Audit - Certification des comptes	41 221	23 700	8 154	6 500	36 900
CCIR BFC	12 800				10 294
CCI METROPOLE DE BOURGOGNE	11 500				11 500
CCI SAONE DOUBS	10 771				
CCI 39				6 500	
CCI 58					9 206
CCI 89					5 900
EESC BSB		23 700			
BFC MULTIMODAL	3 650				
PAGNY MULTIMODAL	2 500				
SIFCO			8 154		
Autres services que la certification des comptes	0	0	0	0	0
CCIR BFC					
CCI METROPOLE DE BOURGOGNE					
CCI SAONE DOUBS					
CCI 39					
CCI 58					
CCI 89					
EESC BSB					
BFC MULTIMODAL					
PAGNY MULTIMODAL					
SIFCO					
Total	41 221	23 700	8 154	6 500	36 900

NOTE 23 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas d'évènement postérieur significatif.

NOTE 24 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le Groupe a donné et reçu les engagements suivants :

1) Engagements donnés :

- Hypothèque : engagement de 100 K€ donné par l'EESC BSB au profit de la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté.
- Privilège prêteur de deniers : engagement de 900 K€ donné par l'EESC BSB au profit de la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté.
- Emprunts bancaires : trois emprunts souscrits par la CCI METROPOLE DE BOURGOGNE auprès de la Banque Populaire, nantissements auprès de cette banque selon les termes suivants :
 - Nantissement de Compte A Terme pour un montant de 200 000 € en garantie d'un emprunt de 660 000 € dont la dernière échéance interviendra le 27/08/2030 ;
 - Nantissement de Comptes A Terme pour un montant cumulé de 550 000 € en garantie de deux emprunts de 600 000 € et 505 000 € dont la dernière échéance interviendra le 15/04/2026.
- Engagements de crédits-bails mobiliers à hauteur de 17 K€ à moins d'un an et 26 K€ à plus d'un an et cinq ans au plus pour la CCI 58.
- Contrats de concession :

La CCI Métropole de Bourgogne est titulaire d'une Convention d'Occupation Temporaire au titre du port nord de Mâcon qui a expiré le 31/12/2003 qui prévoit un engagement de remise en état des installations dans leur état primitif. La provision constituée au titre du démantèlement des installations toujours existantes et de la réhabilitation du site, a fait l'objet d'une dotation complémentaire de 604 200 €. Les études techniques et diagnostics non chiffrés quant à la pollution du lit de la Darse ont été réalisées. Nous restons à ce jour dans l'attente du retour du concédant afin de connaître les éventuelles obligations en la matière tout en sachant que les obligations de dépollution incombent aux exploitants des installations (les amodiataires) en lien avec l'Etat et non au concédant.

Dans le même ordre, la CCI Métropole de Bourgogne est également titulaire d'un Contrat de Concession d'Outillage Public au titre du port de Chalon sur Saône qui expire le 29/04/2026. Les discussions engagées en 2021 avec le concédant se sont poursuivies de manière très régulière en 2023, et continueront jusqu'au mois de septembre 2024 en vue de signer le protocole de sortie de concession qui définira le périmètre des travaux à réaliser. De nouvelles études ont fait apparaître la nécessité de compléter la provision existante pour un montant de 128 275 €. Par ailleurs, des investigations complémentaires à mener ont été identifiées et provisionnées pour un montant de 89 980 €.

Enfin, la CCI Métropole de Bourgogne est titulaire d'un dernier Contrat de Concession d'Outillage Public au titre du port de Mâcon qui expire le 31/12/2033. Les deux parties au contrat ont décidé d'étudier l'opportunité d'anticiper la sortie de cette concession pour l'aligner sur celle du port de Chalon sur Saône. Il en résulte des études à mener similaires à celles prévues au port de Chalon sur Saône, qui nécessitent un complément de provision de 8 600 €.

- SCI CAMPUS LYON :

La SCI CCI FORMATION et l'EESC BSB ont pris l'engagement d'apporter un total de 3 M€ de fonds propres à la SCI CAMPUS LYON par l'intermédiaire d'un pacte d'associés signé en août 2023. Au 31 décembre 2023, il reste 2 M€ à verser d'ici 2025 suivant appel de fonds du gérant de la SCI. Cette SCI a la charge de la construction du nouveau campus à Lyon de l'EESC BSB.

2) Engagements reçus :

- Reconnaissance de dette entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Jura et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura pour un montant de 967 500 € par un acte authentique signé devant Maître BAS notaire à Lons le Saunier le 11 octobre 2010.
- La location de deux locomotives sur des contrats de longue durée par CCI METROPOLE DE BOURGOGNE a nécessité l'octroi par la Banque Populaire de deux garanties à 1ère demande en couverture desdits contrats :
 - o Garantie à 1ère demande à concurrence de 37 060 € valable jusqu'au 30/04/2026 ;
 - o Garantie à 1ère demande à concurrence de 36 760 € valable jusqu'au 30/06/2028 ;

Par ailleurs dans le cadre de l'aménagement des derniers lots de la zone de La Garenne à CHATENOY LE ROYAL, la CCI METROPOLE DE BOURGOGNE s'est vue accordée par la Banque Populaire une garantie financière d'achèvement des travaux pour un montant de 260 000 €.